LE CODE D'ÉTHIQUE ET LES NORMES DE PRATIQUE

PRATIQUE DES ÉDUCATEURS AFFILIÉS AVEC L'INSTITUT HYPNOBIRTHING®

Le Code d'Éthique et les Normes de Pratique pour l'Éducateur Périnatal affilié à l'Institut HypnoBirthing® ont été élaborés afin de préserver l'intégrité de HypnoBirthing® International – La Méthode Mongan, ainsi que pour assurer sa continuité dans la conformité.

L'objectif est également d'assurer à toute personne qui souhaite s'inscrire aux cours d'HypnoNaissance®, peu importe l'endroit, qu'elle bénéficie d'une formation en accouchement qui répond aux normes de formation de haute qualité énoncées par l'Institut HypnoBirthing®. Le Code d'Éthique et les Normes de Pratique garantissent une uniformité et une intégrité d'enseignement, tel que défini dans le Syllabus de l'Éducateur. À noter que lorsque les nouveaux praticiens signent l'attestation de certification, ils s'engagent à œuvrer dans le respecte authentique de ce code et ces normes.

DÉFINITION

Un Éducateur certifié en hypno-accouchement (HBCE) est défini comme toute personne qui a été formée par un membre autorisé du corps professoral de l'Institut HypnoBirthing® et qui maintient ensuite la certification en répondant aux exigences annuelles de renouvellement de leur affiliation avec l'Institut HypnoBirthing®.

QUALIFICATIONS

Afin d'obtenir une certification, le candidat doit assister en personne et compléter avec succès les formations suivantes: Hypnose pour l'accouchement et l'HypnoNaissance®. À noter que le volet « Birthing Basics » peut être proposé sous forme de formation en ligne.

La reconnaissance d'un apprentissage antérieur ne peut être accordé que pour la composante de base sur l'accouchement.

CERTIFICATION

Un candidat au titre d'Éducateur Périnatal ne recevra une confirmation de certification et un numéro qu'après avoir répondu aux critères suivants:

- Avoir complété le programme officiel de 32 heures de formation d'Éducateur HypnoBirthing Childbirth enseigné par un membre autorisé du corps professoral de l'Institut HypnoBirthing;
- Avoir complété un ensemble d'examens de certification avec succès;
- Avoir signé l'accord d'engagement et de conformité au code d'éthique et de normes.
- Avoir réalisé une étude de cas (enseignement d'un couple).

La participation à un cours de certification n'équivaut pas à une certification automatique.

Il n'y a que les Praticiens certifiés de l'HypnoNaissance® qui sont autorisés à enseigner et à promouvoir l'HypnoNaissance®. Par conséquent, si vous comptez co-enseigner le cours, l'autre personne doit aussi être actuellement certifiée par l'Institut.

Le programme doit être enseigné dans sa totalité et en toute intégralité, tel que stipulé dans toute la documentation d'HypnoBirthing International.

Des segments l'HypnoNaissance® ne peuvent pas être incorporés à d'autres programmes éducatifs d'accouchements.

Le programme du cours doit être enseigné dans son intégralité, sans ajout ni suppression.

Vous devez vous assurer d'enseigner la formation en utilisant les programmes, documents et matériels les plus récents.

Il est interdit d'imposer l'adhésion à d'autres services payants comme une condition d'inscription à une classe. Vous pouvez procurer des services supplémentaires, mais ces services doivent être fournis en dehors de l'HypnoNaissance®.

Le praticien ne peut pas commercialiser ou être affilié à une autre organisation d'éducation sur l'accouchement basée sur l'hypnose tout en étant affilié à Mongan Method HypnoBirthing.

Les cours d' l'HypnoNaissance® sont dispensés en une série de 5 sessions hebdomadaire d'une durée de 2,5 heures.

Exceptions permettant d'enseigner un cours complet sur une période plus courte:

- 1.Le moment de l'accouchement de la cliente est proche 35 semaines de grossesse ou plus;
- 2. La distance à parcourir est extrême

Cependant:

- 1. Tout le matériel du Syllabus doit être inclus.
- 2.Le contenu de la formation peut être déplacé si le temps presse.
- 3.Ces exceptions NE PEUVENT PAS être annoncées. La formation ne peut pas être condensée en durée ou en contenu.

Le programme doit être dispensé en groupe face à face ou en cours privé uniquement. Aucun Éducateur n'a l'autorisation de rendre le programme disponible en ligne sauf si vous avez reçu une autorisation écrite de notre équipe de direction. Par exemple : dû au COVID-19.

Exceptions (et seulement avec permission écrite du comité exécutif)

- 1. La distance à parcourir est extrême
- 2. Il n'y a aucun autre Éducateur disponible pour l'enseignement.

Si des photos / vidéos sont prises pendant le cours, ou sont prises par un client l'HypnoNaissance®, vous devez d'abord obtenir le consentement auprès des partis concernés. Si vous utilisez des photos / vidéos

en ligne ou dans le matériel de marketing, vous devez aussi obtenir au préalable le consentement écrit des partis concernés.

La collecte d'un formulaire d'inscription et d'un contrat d'inscription signé de chaque famille avant le début de la formation est obligatoire. Vous êtes tenu de conserver ces registres pendant 5 ans.

Les éducateurs l'HypnoNaissance® ne fourniront pas d'opinions ou de conseils médicaux dans le cadre de leurs classes.

Tous les éducateurs l'HypnoNaissance® travailleront en collaboration avec d'autres éducateurs sur une base collégiale, plutôt que sur une base concurrentielle.

- Tous les éducateurs sont égaux et tous offrent une expérience d'apprentissage de qualité aux parents.
- Il n'y a pas de frais fixes établis pour les cours. Définissez vos frais de manière à ne pas concurrencer de façon déloyale les autres praticiens locaux.
- Il n'y a pas de territoires fixes pour l'enseignement de la formation.

MATÉRIAUX ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le nom HypnoBirthing® ou HypnoNaissance® est une marque déposée détenue par l'Institut HypnoBirthing. Tous les éléments du programme d'HypnoNaissance®, le programme, les techniques et le matériel, sont la propriété intellectuelle de l'Institut HypnoBirthing et sont protégés par le droit d'auteur et les lois fédérales et internationales des Lois sur la propriété intellectuelle.

- En tant qu'Éducateur Périnatal certifié, vous avez le droit d'utiliser et d'enseigner le matériel tel qu'il est décrit dans le programme, Le manuel de l'Éducateur et ce, tant que votre certification est à jour.
- Si votre certification expire ou n'est pas renouvelée, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, enseigner et distribuer tout élément didactique du programme.
- Les 5 volets du programme doivent être enseignées en entier dans leur intégralité et le programme ne peut en aucun cas être disséqué. Cela signifie qu'à moins que les 5 sessions ne soient enseignées dans une classe parentale, aucun matériel de formation ne peut être utilisé, enseigné et distribué séparément ou utilisé en conjonction avec un autre programme.
- Le programme, le syllabus, les techniques et le matériel ne peuvent en aucun cas être modifiés sans la permission de l'Institut HypnoBirthing.
- Seuls les textes inclus dans le document à spirales pour les parents peuvent être distribués aux familles.
- Les textes et les enregistrements ne peuvent être enregistrés par aucun enseignant, membre du corps professoral ou parent sans l'autorisation de l'Institut HypnoBirthing.
- Le programme doit être offert sous forme de cours en personne. Aucun éducateur n'a l'autorisation de rendre le programme disponible en ligne.
- Aucun des programmes, syllabus, techniques, scripts, matériels ou enregistrements ne peut être traduit sans l'autorisation écrite de l'Institut HypnoBirthing. Seules les traductions approuvées peuvent être utilisées dans l'enseignement de ce programme, et tous les documents traduits

- restent la propriété de l'Institut HypnoBirthing et ne doivent pas être vendus ou distribués autrement.
- Les Éducateurs doivent fournir un manuel l'HypnoNaissance® à jour, Rainbow Relaxation
 Affirmations, un enregistrement et un livret à chaque client. Ces ensembles doivent être achetés directement auprès de l'Institut HypnoBirthing pour chaque étudiant.

UTILISATION DU MOT HYPNOBIRTHING®

Les Éducateurs certifiés sont invités à utiliser le nom commercial enregistré HypnoNaissance® pour commercialiser le cours, les produits et les techniques d'HypnoNaissance®. Il ne peut cependant pas être utilisé à des fins de marketing pour tout autre produit, service, formation ou soutien à la formation.

En tant qu'Éducateur certifié l'HypnoNaissance®, votre certification et l'invitation à utiliser notre nom commercial ne constitue pas une permission ou une autorisation pour vous d'agir en notre nom, pour traduire les documents ou agir en tant que représentant de l'Institut HypnoBirthing sans travailler de concert avec l'Institut et sans l'autorisation écrite d'un membre de l'équipe de direction.

Si vous habitez dans une région où toutes les entreprises doivent être enregistrées localement et que vous souhaitez incorporer le mot HypnoNaissance® dans le nom de votre entreprise, vous devez recevoir par écrit l'autorisation de l'équipe de direction avant d'enregistrer le nom de votre entreprise afin de ne pas contrevenir au droit des brevets, des marques ou des contrats.

COMMERCIALISATION

Les éducateurs actuellement affiliés à l'Institut HypnoBirthing sont les seules personnes autorisées à utiliser le nom et les logos de l'HypnoNaissance®.

Les personnes autorisées peuvent utiliser le nom et le logo sur du matériel promotionnel, sur des cartes de visite, sur de la publicité dans la presse écrite, à la radio ou à la télévision, ou sur des documents et du matériel de classe appropriés.

Les éducateurs doivent afficher en évidence « Affilié à l'Institut HypnoBirthing» sur la version électronique ou sur le matériel de marketing imprimé, y compris des sites Web et des médias sociaux.

Le nom et le logo ne peuvent pas être utilisés sur les produits créés pour une distribution autre que ci-dessus sauf si approuvé par l'Institut HypnoBirthing.

L'HypnoNaissance® — La méthode Mongan - et les techniques d'HypnoNaissance® NE PEUVENT PAS ÊTRE UTILISÉES OU COMMERCIALISÉES, EN TOUT OU EN PARTIE, SOUS TOUT NOM AUTRE QUE HYPNOBIRTHING® OU HYPNONAISSANCE®. Les cours d'HypnoNaissance® peuvent être annoncés dans la structure de vos autres services, mais doivent être une offre discrète, ainsi étiquetée. D'autres services peuvent ne pas être inclus dans le cadre de l'HypnoNaissance®.

RENOUVELLEMENT

L'affiliation est renouvelable le mois anniversaire au cours duquel vous avez reçu votre certification.

Les avis de renouvellement sont envoyés par l'Institut en courriel au moins un mois avant votre mois de renouvellement.

Les Éducateurs qui choisissent de rester inactifs pendant un an peuvent faire la demande d'un statut inactif et soumettre des frais de renouvellement de 30 \$.

Les exigences de renouvellement comprennent:

- Relire le manuel actuel dans le mois suivant son renouvellement;
- Lecture de deux livres sur l'accouchement, la grossesse, l'hypnose, la parentalité, la santé maternelle ou tout autre sujet proche de la philosophie d'HypnoNaissance®;
- Un total de 15 unités de Développement/Éducation Professionnel Continu à obtenir tous les deux ans;
- Relecture du manuel de l'éducateur l'HypnoNaissance® et de la déclaration du Code d'Éthique et les Normes de Pratique pour l'Éducateur Périnatal dans le mois suivant le renouvellement;
- Paiement des cotisations annuelles d'affiliation en cours;
- Fournir des informations de recensement à jour.

Les conditions de renouvellement seront complétées avec le paiement des frais d'affiliation annuels. Des audits aléatoires afin de vérifier la conformité seront effectués. Tenir des registres des exigences de renouvellement pendant au moins cinq ans.

ENSEIGNER

Tout Éducateur actuellement affilié à l'Institut HypnoBirthing peut enseigner l'HypnoNaissance®.

Seuls les membres de la Faculté de l'Institut HypnoBirthing® peuvent former des Éducateurs.

Seul l'Institut HypnoBirthing® peut accorder des certifications aux Éducateurs.

Les Éducateurs peuvent présenter de brefs programmes d'orientation (pas plus d'une heure et demie) aux personnes intéressées. Tout enseignant souhaitant offrir une présentation d'une durée plus longue doit recevoir une autorisation écrite de l'équipe de direction de l'Institut HypnoBirthing.

COLLECTE DE DONNÉES

Avant de débuter une série de cours, chaque Éducateur doit :

Recueillir un formulaire d'inscription rempli et un formulaire d'accord signés de chaque famille. En tant qu'Éducateur, vous conserverez les informations d'inscription et le contrat d'inscription pour chaque famille à qui vous enseignez. Vous n'avez pas besoin de le fournir à l'Institut, sauf sur demande. Ces formulaires doivent être conservés 5 ans

À la fin de chaque formation, chaque Éducateur doit :

Donner à chaque client les liens vers le rapport de données de naissance en ligne ainsi que celui de l'évaluation de la classe et de l'Éducateur;

Soumettre un rapport de classe à l'Institut.

EXCEPTIONS / RENONCIATIONS:

Les demandes d'exception ou de renonciation à l'un des articles de cet accord doivent être soumises en écrivant à l'équipe de direction de l'Institut HypnoBirthing. Les demandes seront examinées sur une base individuelle, et ne représentent pas une approbation à perpétuité.

RECONNAISSANCE ET ACCEPTATION

En signant le contrat d'Éducateur, vous vous engagé au respect de tous les termes, conditions, code d'éthique et normes contenus ou référencés dans les présentes (Code d'Éthique et les Normes de Pratique) et vous reconnaissez et acceptez qu'il est de votre responsabilité de revoir ces conditions, le Code d'Éthique et les Normes de Pratique. Nous avons le droit, à notre seule discrétion, de mettre fin à votre certification et à l'accès et l'utilisation de notre propriété intellectuelle si nous considérons que vos déclarations ou votre conduite sont inexactes, illégales, obscènes, diffamatoires, menaçantes, contrevenantes des droits de propriété intellectuelle, d'atteinte à la vie privée, préjudiciable, répréhensible ou autrement, en violation de ces Termes, conditions, code d'éthique ou des lois applicables.

ENTENTE DES ÉDUCATEURS

En signant l'entente de la demande de certification lors de votre formation, et en activant le renouvellement de certification annuel et celui de votre affiliation à l'Institut HypnoBirthing®, vous confirmez que vous avez lu et compris le Code d'Éthique et les Normes de Pratique. De plus, vous êtes conscients que si vous deviez vous engager dans des activités interdites, tant par la parole qu'intentionnellement, tel que décrit dans les paragraphes dans ce Code, vous le faites en sachant que vous risquez d'enfreindre le droit d'auteur et le droit des marques et/ou les principes de l'Institut HypnoBirthing® et que vous pouvez vous exposer à la révocation de votre certification en tant qu'Éducateur l'HypnoNaissance®, ainsi que subir les recours juridiques autorisés par la loi.